

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2403

24 octobre 2007

SOMMAIRE

AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l.	115302	IMARA Investments Holding II S.à r.l. ..	115317
Alba Master Holding Company SA	115334	Immobilière Krypton S.A.	115323
Andel Service S.A.	115308	International Engineering Holding S.à.r.l.	115308
Archiduc Investments S.A.	115336	Investment Fund Market S.à r.l.	115304
Archiduc Investments S.A.	115336	Investment Fund Market S.à r.l.	115316
Arela S.à r.l.	115322	Investment Lux Partners	115335
Ausilco S.A.	115302	Jasper Invest S.A.	115337
Auto-Ecole Dan S.A.	115342	Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's	115306
Avinguda Holding S.A.	115322	S.A.	115306
Banque Invik Asset Management S.A. ...	115335	La Générale Immobilière S.à r.l.	115303
Benvest S.A.	115307	Laude S.A.	115305
Bondi Group Holding S.A.	115306	Lavfin S.A.	115337
BROCADE Communications Luxembourg		Maus Frères International S.A.	115324
S. à r. l.	115342	Mayel Holding S.A.	115307
Cabro Investments S.à r.l.	115322	Nordea Fund of Funds, SICAV	115334
Celfin S.A.	115341	Pan-European Oil and Industrial Holdings	
Cepe Holding S.A.	115323	S.A.	115341
Cicom SA	115341	Parabole S.A.	115308
Cicom SA	115341	Pizzeria Peperoncino S.à r.l.	115342
CORPUS SIREO Wohnportfolio No. 23 S.à		Pizzeria Peperoncino S.à r.l.	115343
r.l.	115298	S.A. Doretten A.G.	115307
Duckfin International S.A.	115342	Sella Bank Luxembourg S.A.	115316
Easybox S.à r.l.	115324	Sinice S.A.	115303
EMF Luxembourg S.A.	115336	Socepal	115306
Eurofashion S.A.	115298	Three Arrows	115333
European City Properties S.à r.l.	115323	Tirsa	115333
European Value Partners	115308	Twentyfourseven S.à r.l.	115304
General Intermediate Marketing Services		Valamoun S.A.	115317
.....	115305	Vega	115317
Gestion Financière International S.A. ...	115302	Vega	115317
Global Facilities S.A.	115343	WL Investments S.à r.l.	115334
Groupe Industriel Electronique Holding		WL Investments S.à r.l.	115335
S.A.	115304	WP Roaming III S.à r.l.	115303
Henxel International S.A.	115316		
Hofaro S.A.	115333		

Eurofashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.785.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 742 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFASHION S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114857/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08204C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CORPUS SIREO Wohnportfolio No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.935.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CORPUS IMMOBILIENGRUPPE GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Straße 186, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA-12917, vertreten durch Herr Raymond Thill, «maître en droit», mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 13. August 2007 in Düsseldorf gegeben wurde.

Die Vollmacht, die ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um sie bei den Formalitäten der Registrierung vorlegen zu können.

Die Komparentin ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden société à responsabilité limitée wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen CORPUS SIREO WOHNPORTFOLIO No. 23 S.à r.l.

Art. 2. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden, und es können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann die Geschäftsführung durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgerische Nationalität beibehalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Art. 14 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Bewirtschaftung - inklusive Vermietung und Verpachtung - und die Betreuung von Immobilien in allen Rechts- und Nutzungsformen, darunter Miet-, Eigentumswohnungen und Eigenheime sowie der An- und Verkauf von Beteiligungen, von Gesellschaften und von sonstigen Unternehmen, die

sich mit dem Wohnungsbau und der Verwaltung von Wohnungen beschäftigen, ohne dass die Gesellschaft berechtigt ist, die nach § 34 c der deutschen Gewerbeordnung vorgesehenen Geschäfte zu betreiben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind oder die die Entwicklung des Unternehmens fördern. Die Gesellschaft darf sich an anderen in- und/oder ausländischen Gesellschaften, die den gleichen oder ähnlichen Geschäftszweck verfolgen, beteiligen und/oder die Geschäftsführung und/oder persönliche Haftung übernehmen.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten und/oder Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gesellschaftszweck gründen bzw. erwerben.

Alle vorgenannten Tätigkeiten der Gesellschaft können jedoch nur im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung ausgeübt werden.

II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf € 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist in 25 (fünfundzwanzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je € 500,- (fünfhundert Euro) eingeteilt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind voll eingezahlt.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder reduziert werden durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gemäss Artikel 14 der Satzung.

III. Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat zwei Geschäftsführer, die von der Generalversammlung bestellt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Dauer der Mandate der Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer können jederzeit ad nutum, d.h. ohne Angabe von Gründen und ohne Anspruch auf Schadensersatz von der Generalversammlung abberufen werden.

Eine Verlängerung der Mandate der Geschäftsführer ist möglich.

Die Vergütung für die Geschäftsführer wird jeweils nachträglich von der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgesetzt.

Art. 9. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft soweit sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern gebunden. Entscheidungen betreffend folgende Angelegenheiten bedürfen der Zustimmung durch die Gesellschafter:

a) Vollständiger oder teilweiser Erwerb oder Veräußerung von bebauten Grundstücken mit einem Gesamtpreis von mehr als € 25.000.000,- sowie die Finanzierung des Kaufpreises durch die Gesellschaft und/oder ein mit ihr verbundenes Unternehmen. Für die Ermittlung der Wertgrenze ist die Summe der Kaufpreise jedes Erwerbs bzw. jeder Veräußerung von bebauten Grundstücken von einem bzw. an einen bestimmten Verkäufer bzw. Käufer unter Einbeziehung von dessen Tochter- und Beteiligungsunternehmen in einem Geschäftsjahr maßgeblich.

b) Vollständiger oder teilweiser Erwerb oder Veräußerung von unbebauten Grundstücken mit einem Kaufpreis von mehr als € 5.000.000,- sowie die Finanzierung des Kaufpreises durch die Gesellschaft und/oder ein mit ihr verbundenes Unternehmen. Für die Ermittlung der Wertgrenze ist die Summe der Kaufpreise jedes Erwerbs bzw. jeder Veräußerung von unbebauten Grundstücken von einem bzw. an einen bestimmten Verkäufer bzw. Käufer unter Einbeziehung von dessen Tochter- und Beteiligungsunternehmen in einem Geschäftsjahr maßgeblich.

c) Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern sowie Abschluss und Beendigung von Anstellungsverträgen mit Geschäftsführern solcher Gesellschaften, zu denen die Gesellschaft in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen im Sinne der §§ 15 ff. des Deutschen Aktiengesetzes (AktG) (nachfolgend «gesellschaftsrechtlichen Beziehungen») steht.

d) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Beteiligungen an anderen Unternehmen durch die Gesellschaft oder durch eine Gesellschaft, zu der die Gesellschaft in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen steht.

e) Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen.

f) Gründung und Liquidation von Tochtergesellschaften.

g) Verabschiedung eines Erfolgs-, Investitions- und Finanzplans für die Gesellschaft nebst etwaiger Fortschreibung dieser Pläne.

h) Abschluss, Kündigung und wesentliche Veränderung von entgeltlichen Dauerschuldverhältnissen (z.B. Generalmietverträgen) mit einer nominellen Entgeltverpflichtung von mehr als € 50.000,- pro Rechtsgeschäft über die gesamte Dauer des Vertragsverhältnisses, oder bei einer Vertragsdauer über 10 Jahre oder bei einer nominellen Entgeltverpflichtung von € 30.000,- p.a. Dies gilt entsprechend bei Dauerschuldverhältnissen, die Gesellschaften eingehen, zu denen die Gesellschaft in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen steht, nicht jedoch für Rechtsgeschäfte zwischen diesen Gesellschaften und der Gesellschaft (konzerninterne Dauerschuldverhältnisse).

i) Abschluss von Beratungsverträgen mit einer jährlichen Vergütung von mehr als € 100.000,- oder insgesamt mehr als € 250.000,-; werden mit einer Person mehrere Beratungsverträge abgeschlossen, ist insoweit die Summe der Vergütungen maßgeblich.

j) Spenden und Zuwendungen durch die Gesellschaft oder eine mit ihr in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen stehende Gesellschaft.

k) Geschäfte zwischen der Gesellschaft und/oder den mit der Gesellschaft verbundenen Unternehmen einerseits und den Gesellschaftern und/oder den mit den Gesellschaftern verbundener Unternehmen andererseits.

l) Kreditgewährung an Geschäftsführer, Prokuristen und Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft oder von solchen Unternehmen, zu denen die Gesellschaft in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen steht. Entsprechendes gilt für die Gewährung von Krediten an Personen, die den vorbezeichneten Personen nahe stehen.

m) Gewährung von Bürgschaften, Mietgarantien, Schuldverschreibungen und ähnlichen Sicherheiten mit einem Verpflichtungsvolumen von mehr als € 50.000,- je Sicherheit durch die Gesellschaft selbst und/oder durch eine Gesellschaft, zu der sie in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen steht.

n) Aktivprozesse sowie gerichtliche und außergerichtliche Vergleiche mit einem Streitwert über € 50.000,-.

o) Gewährung von Pensionszusagen durch die Gesellschaft selbst oder durch eine Gesellschaft, zu der sie in gesellschaftsrechtlichen Beziehungen steht.

p) Der Abschluss von Beherrschungs- und Ergebnisabführungsverträgen mit oder zwischen verbundenen Unternehmen der Gesellschaft.

IV. Verfügung oder Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Art. 10. Die Verfügung über Gesellschaftsanteile, insbesondere deren Veräußerung bedarf der Zustimmung aller übrigen Gesellschafter.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Vorstehende Regelung gilt sinngemäß für die Verfügung über Teile eines Gesellschaftsanteils; insofern ist auch noch die Genehmigung der Gesellschafter erforderlich, es sei denn, dass Teile eines Gesellschaftsanteils an einen anderen Gesellschafter veräußert werden.

Für den Fall der entgeltlichen Veräußerung eines Gesellschaftsanteils oder eines Teils eines Gesellschaftsanteils an einen Erwerber, der nicht Gesellschafter ist, sind die übrigen Gesellschafter berechtigt, den Gesellschaftsanteil zu einem Preis, der der vereinbarten Gegenleistung entspricht, im Verhältnis ihrer Gesellschaftsanteile käuflich zu erwerben. Macht ein Gesellschafter von seinem Vorerwerbsrecht keinen Gebrauch, wächst es den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Gesellschaftsanteile zu. Der Veräußerer hat den Inhalt des mit dem Erwerber geschlossenen Vertrages unverzüglich den übrigen Gesellschaftern mitzuteilen. Das Vorerwerbsrecht kann nur bis zum Ablauf eines Monats seit Empfang dieser Mitteilung bzw. der Mitteilung, dass die anderen Gesellschafter von ihrem Vorerwerbsrecht keinen Gebrauch machen, durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Veräußerer ausgeübt werden. Die vorstehenden Regelungen gelten bei der entgeltlichen Veräußerung eines Gesellschaftsanteils an einen von mehreren Gesellschaftern entsprechend, wobei das Erwerbsrecht dann auch diesem Mitgesellschafter - allerdings nur anteilig - gemäß den vorstehenden Bestimmungen zusteht.

V. Kontrolle der Gesellschafterkonten

Art. 11. Soweit gesetzlich erforderlich, wird die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft einem Rechnungskommissar bzw. einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer übertragen, der von den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung ernannt wird. Die Gesellschaft kann jedoch auf freiwilliger Basis jederzeit einen Rechnungskommissar bzw. einen Wirtschaftsprüfer bestellen.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.

Eine Wiederernennung des Rechnungskommissars bzw. des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

VI. Generalversammlung

Art. 12. Soweit gesetzlich erforderlich, wird die jährliche Generalversammlung am 9. Mai um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn die Geschäftsführung dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 13. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und keiner der Gesellschafter widerspricht.

Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt per Brief oder durch Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Gesellschafter zu sein braucht. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gewährt jeder Anteil am Gesellschaftskapital eine Stimme.

Art. 14. Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Generalversammlungen gefasst; in den anderen Fällen werden die Gesellschafter die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

Die Gesellschafter bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Gesellschafterbeschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Gesellschafteranteile gefasst, soweit nicht Gesetz oder Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Generalversammlung bzw. Abstimmung durch Einschreibebrief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Generalversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter alle der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 15. Die Geschäftsführer werden am Ende eines jeden Geschäftsjahres ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen aufstellen.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einundreißigsten Dezember desselben Jahres.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Über die Zuweisung des gem. dem geprüften Jahresabschluss ergebenden Gewinns befinden die Gesellschafter bzw. die jährliche Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften.

VII. Schlussbestimmung

Art. 17. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes der Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen.

VIII. Zeichnung und Einzahlung

Die 25 (fünfundzwanzig) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Komparentin gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von € 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar bewiesen wurde.

IX. Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

X. Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden geschätzt auf den Betrag von ungefähr eintausendsechshundert Euro (1.600,-).

XI. Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Bernhard Rieksmeier, geboren am 11. Juli 1950, wohnhaft in 41564 Kaarst, Gartenstraße 5, Deutschland,

- Herr Jochen Worringen, geboren am 19. September 1961, wohnhaft in 45131 Essen, Wusthoffstraße 2, Deutschland.

b) Die Adresse des Gesellschaftssitzes wird auf 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Luxemburg, festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, LAC/2007/23688. — Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007115531/5770/200.

(070131885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 78.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114871/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07966. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Ausilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007114876/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09345. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

GFI S.A., Gestion Financière International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.114.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 10 septembre 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jean-François Baralon, Directeur Administratif et Financier, IXIS ASSET MANAGEMENT, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

Monsieur Ilias Georgopoulos, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Hervé Guinamant, Membre du Directoire et Directeur Général, IXIS ASSET MANAGEMENT, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

Monsieur Philippe Le Mee, Chargé d'Affaires, IXIS ASSET MANAGEMENT, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. - G.F.I. S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007115426/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Sinice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.533.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007114877/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09338. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

La Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 14.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LA GENERALE IMMOBILIERE SARL

Signature

Référence de publication: 2007114879/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03074. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.741.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.535.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 23 août 2007 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de la Société de Monsieur Vince Tallent et Monsieur Martin Lippert ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Juergen Appel avec effet au 13 juillet 2007 en tant que gérant de la Société et l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Morten Brogger, né le 23 avril 1969 à Aarhus, Danemark, demeurant au 27, rue N-S Pierret, L-2335 Luxembourg en tant que gérant de la Société.

De sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Vince Tallent,
- Monsieur Martin Lippert, et
- Monsieur Morten Brogger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007115429/260/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07539. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.428.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114884/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03791. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Twentyfourseven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.924.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3rd, 2007, it has been resolved the following:

- To accept the reelection of MODERN TREUHAND S.A. as the manager of the Company until the next annual general meeting;

G. Wecker / F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

- Re-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme gérant de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

G. Wecker / F. Finnegan.

Référence de publication: 2007114938/1369/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03785. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Investment Fund Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.814.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1330 du 13 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire pour la dernière fois en date du 15 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 2377 du 20 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENT FUND MARKET S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114973/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07867. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

General Intermediate Marketing Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.380.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2006, enregistré à Mersch, le 16 novembre 2006, volume 438 - folio 80, case 7, que les actionnaires de la société anonyme GENERAL INTERNEDIATE MARKETING SERVICES, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.380, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 30 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 740 du 15 mai 2002, ont décidé:

- de transférer le siège social de la société de L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

- de révoquer le mandat de l'administrateur Monsieur Jozef Hommen, demeurant à NL- 6464 AB Kerkrade, 18, Beukenbosweg,;

- de nommer comme nouvel administrateur:

S.A. GRENIER. HOMMEN. PARTNERS

ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur René Grenier, agent commercial, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique).

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114943/242/29.

(070131298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Laude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 juin 2007

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de procéder aux nominations statutaires suivantes, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007115370/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Bondi Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.047.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1470 du 29 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONDY GROUP HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114957/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07885. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Socepal, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.536.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour SOCEPAL

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007114960/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07883. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R.C.S. Luxembourg B 6.011.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2007:

- Démission de M. Jacques Hermia et Mme Rosalie Aerts de leurs mandats d'administrateur.

- La Société Anonyme DISTRIFLOR S.A., avec siège à L-8320 Capellen, zoning Hirebusch, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 36.109 représentée par M. Raymond Paul Digneffe, demeurant à B-Bruxelles, est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- La Société Anonyme S.A. DOSETTEN A.G., avec siège à L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 6.550, représentée par M. Raymond Paul Digneffe, demeurant à B-Bruxelles, est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR. ERNST'S S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115451/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06621. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Mayel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.476.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour MAYEL HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007114964/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07881. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Benvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.338.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour BENVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007114966/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07880. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

S.A. Dosetten A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R.C.S. Luxembourg B 6.550.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2007:

- Démission de M. Jacques Hermia et Mme Rosalie Aerts de leurs mandats d'administrateur.

- La Société Anonyme DISTRIFLOR S.A., avec siège à L-8320 Capellen, zoning Hirebusch, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 36.109 représentée par M. Raymond Paul Digneffe, demeurant à B-Bruxelles, est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- Société Anonyme LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR ERNST'S, avec siège à L-8320 Capellen, zoning Hirebusch, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 6.011 représentée par M. Raymond Paul Digneffe demeurant à B-Bruxelles, est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. DOSETTEN A.G.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115452/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Parabole S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.513.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour PARABOLE S.A., société anonyme holding

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007114967/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07879. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Andel Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.422.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour ANDEL SERVICE S.A.

Ph. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007114970/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07873. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Engineering Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.206.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée

E. Magrini

Gérant

Référence de publication: 2007114971/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07871. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

European Value Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 131.944.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh of September.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Léon Kirch, fund manager, residing 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), here represented by Mrs Christel Damaso, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 31st August, 2007.

2. Mr Tom Stubbe Olsen, fund manager, residing at Addi-Merten Strasse 4, D-54296 Trier (Germany), here represented by Mrs Christel Damaso, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 31st August, 2007, (hereinafter the Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name EUROPEAN VALUE PARTNERS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The corporate objects of the Company are the creation, the administration and the management of undertakings for collective investment subject to Luxembourg or foreign law (hereinafter the Funds) and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds, as the case may be.

3.2. The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of the Funds' units or shares, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the Funds' assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

3.3. The Company may also manage its own activities and assets on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the acts dated 20 December 2002 and 13 February 2007 concerning undertakings for collective investment, as amended. The Company may hold a participation in the Funds.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) consisting of four hundred fifty (450) ordinary shares in registered form with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Léon Kirch, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred fifty (150) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-), and,

Mr Tom Stubbe Olsen, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred (300) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-).

The global amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Léon Kirch, fund manager, residing 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and,
- Mr Tom Stubbe Olsen, fund manager, residing at Addi-Merten Strasse 4, D-54296 Trier (Germany).

2. The registered office of the Company is set at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Léon Kirch, manager de fonds, demeurant à 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représenté par Mme Christel Damaso, manager, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 août 2007.

2. M. Tom Stubbe Olsen, manager de fonds, demeurant à Addi-Merten Strasse 4, D-54296 Trier (Allemagne),

ici représenté par Mme Christel Damaso, manager, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 août 2007.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EUROPEAN VALUE PARTNERS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion d'entreprises de placement collectifs de droit luxembourgeois ou étranger (ci-après les Fonds) et l'émission de certificats ou le cas échéant, toute confirmation établissant la copropriété indivise dans les Fonds.

3.2. La Société pourra exercer toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra pour le compte des Fonds contracter, acquérir, céder, échanger et délivrer toute sûreté, procéder à tout enregistrement et transfert en son nom ou pour le compte de tierces parties dans le registre des parts sociales ou actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer pour le compte des Fonds et des détenteurs de parts, parts sociales ou actions des Fonds, tout droit, privilèges et plus particulièrement tout droit de vote attaché aux sûretés constituant les actifs des Fonds. Les pouvoirs susmentionnés ne constituent pas une liste exhaustive mais seulement informative.

3.3. La Société pourra gérer ses propres activités et actifs de manières annexe, procéder à toute opérations directement ou indirectement favorisant ou se rapportant à la réalisation de son objet social sous réserve cependant des limitations contenues dans les lois du 20 décembre 2002 et 13 février 2007 contenant les dispositions applicables aux investissements collectifs telles que modifiées. La Société pourra détenir des participations dans les Fonds.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

M. Léon Kirch, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent cinquante (150) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), et,

M. Tom Stubbe Olsen, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à trois cents (300) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

La somme globale de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Décisions des associés

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La/les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Léon Kirch, gérant de fonds, demeurant 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et,
 - M. Tom Stubbe Olsen, gérant de fonds, demeurant Addi-Merten Strasse 4, D-54296 Trier (Allemagne).
2. Le siège social de la Société est établi au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Damaso, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 septembre 2007. Relation: REM/2007/1588. — Reçu 4.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007115309/218/384.

(070132073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Investment Fund Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.814.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1330 du 13 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire pour la dernière fois en date du 15 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 2377 du 20 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENT FUND MARKET S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114975/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07865. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.276.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 75 du 23 février 1995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HENXEL INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114977/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07862. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.213.

EXTRAIT

Lors de sa dernière séance du 24 juillet 2007 le Conseil d'Administration de la Banque a pris les décisions suivantes:

- 1) acceptation de la démission de M. Guido Bigiordi de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2) cooptation de M. Stéphane Bosi, ayant son adresse professionnel au 4, boulevard Royal, L-2449, en tant qu'administrateur de la Banque en remplacement de M. Bigiordi sortant;
- 3) nomination de M. Agostini en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration avec attribution de pouvoirs spéciaux pour l'ensemble du secteur juridique de la Banque à partir du 21 août 2007;
- 4) révocation des pouvoirs de gestion journalière de la Banque conférés à M. Bruno Agostini et ré-attribution de ces mêmes pouvoirs à M. Stéphane Bosi en tant que nouvel Directeur Général à partir du 21 août 2007.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115411/1494/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour VEGA

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007114978/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07814. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour VEGA

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007114980/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07859. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour VALAMOUN S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007114981/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07813. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

IMARA Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.992.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

S&K FINANCE B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1071 ZB Amsterdam, Hobbemastraat 14 (Pays-Bas), inscrite à la «Kamer van Koophandel» sous le numéro 34258347,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à.r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique S&K FINANCE B.V., prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Décision de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bob Faber, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Udo Hesemann, né à Düsseldorf (Allemagne), le 13 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of August.

Before Us Maître Martine Schaefer, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

S&K FINANCE B.V., a company under the laws of The Netherlands, ayant having its registered office in NL-1071 ZB Amsterdam, Hobbemastraat 14 (The Netherlands), registered in the «Kamer van Koophandel» under the number 34258347,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing in L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others

of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the 31st of December 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder S&K FINANCE B.V., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at two.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

- Mr Bob Faber, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mr Udo Hesemann, born in Düsseldorf (Germany), on the 13th of January 1966, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

3. The address of the company is fixed at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3831. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007116290/231/222.

(070133141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.183.

Constituée par-devant M^e André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1607 du 8 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARELA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114983/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07811. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Avinguda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.081.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 136 du 3 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVINGUDA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114985/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07790. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cabro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.953.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1196 du 23 novembre 2004, modification des statuts par-devant le même notaire pour la dernière fois en date du 7 septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1234 du 2 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRO INVESTMENTS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114987/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07803. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 916 du 6 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1191 du 20 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114986/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07793. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cepe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.748.

Constituée par-devant M^e Robert Schuman, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 2 mars 1999, acte publié au Mémorial C no 374 du 26 mai 1999, modifiée par-devant M^e Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 724 du 4 octobre 2000, et par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 janvier 2005, acte publié au Mémorial C no 605 du 22 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEPE HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114988/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08273. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Immobilière Krypton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 107.873.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 1^{er} août 2007 à 17.00 heures à
Luxembourg

«Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris unanimement la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée accepte la démission des administrateurs ARCHIPELS S.A. et de Monsieur Pierre HAMEL. L'assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat.

Messieurs Marius Kugel, né le 18 janvier 1956 à Thionville (France) demeurant en France, 13, sentier des amoureux, F-57100 Thionville et Georges Schmit, né le 13 octobre 1954 à Luxembourg demeurant à 49, route de Diekirch, L-7220 Walferdange sont nommés au poste d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ARCHIPELS S.A
P. Hamel / R. Marck
M. Siedler
Administrateur

Référence de publication: 2007115369/1267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

Constituée sous la forme d'une société en commandite simple suivant acte sous seing-privé en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C no 104 du 10 février 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant Maître Jean Seckler en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C no 1350 en date du 4 juillet 2007.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYBOX S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114989/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08275. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Maus Frères International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.943.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MAUS FRERES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered with the Cantonal Commercial Register of Geneva, under federal number CH-660-0073927-7, having its registered office at 6, rue de Cornavin, 1201 Geneva, Switzerland,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 14 September 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which it declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of MAUS FRERES INTERNATIONAL S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) consisting of fifty thousand (50,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st day of March at 11 a.m. Luxembourg time. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference, conference call, or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three (3) members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one (1) single shareholder, the Company may be managed by one (1) single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. In case of several directors, the board of directors shall be divided into class A and class B directors and shall comprise at least one (1) class A director and one (1) class B director. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video-conference, conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors, including at least one (1) class A director and one (1) class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A director and one (1) class B director are necessary. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two (2) directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one (1) class A director and one (1) class B director or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of Association

Art. 19. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable Law

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by MAUS FRERES S.A., aforementioned.

All the shares so subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- euro.

Sole shareholder's resolutions

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as class A directors of the Company:
 - a) Mr Gotthard Hegi, tax director, born on 29 March 1954 in Delémont, Switzerland, residing at 1, rue de la Dôle, 1262 Eysins, Switzerland; and
 - b) Mr Ron Aufseesser, legal director, born on 19 September 1958 in Geneva, residing at 26, avenue de Riant-Parc, 1209 Geneva, Switzerland.
3. The following person is appointed as class B director of the Company:
 - Mr Guy Harles, lawyer, born on 4 May 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
4. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Trade and Companies' Register under number 300728, and having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2009 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.
6. The registered address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAUS FRERES S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Confédération Helvétique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0073927-7, ayant son siège social au 6, rue de Cornavin, 1201 Genève, Confédération Helvétique,

ici représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 14 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination MAUS FRERES INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision de l'administrateur ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur où, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au

siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} du mois de mars de chaque année à onze (11:00) heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera divisé en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, et sera formé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur corne président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une vidéoconférence, d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, incluant au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B sont nécessaires. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité constituant le procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un ou plusieurs directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration nomme, détermine les conditions u retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, en déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette liquidation et qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et paiement

Les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par MAUS FRERES S.A., ci-dessus mentionnée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ 2.000,- euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de directeurs a été fixé à trois (3) et le nombre commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de classe A de la Société:
 - (a) M. Gotthard Hegi, directeur fiscal, né le 29 mars 1954 à Delémont, Confédération Helvétique, résidant 1, rue de la Dôle, 1262 Eysins, Confédération Helvétique; et
 - (b) M. Ron Aufseesser, directeur juridique, né le 19 septembre 1958 à Genève, résidant 26, avenue de Riant-Parc, 1209 Genève, Confédération Helvétique.
3. La personne suivante a été nommée administrateur de classe B de la Société:
 - M. Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
4. L'entité suivante a été nommée commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 300728, avec adresse professionnelle à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
5. Le mandat des directeurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'année 2009, ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

6. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Leal Keijzer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, LAC/2007/27461. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007115311/242/468.

(070132071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1999, acte publié au Mémorial C no 580 du 28 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 638 du 24 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFARO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007114990/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08277. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Tirsa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.604.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1990, acte publié au Mémorial C no 120 du 12 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 mai 1993, acte publié au Mémorial C no 372 du 17 août 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 508 du 18 septembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 1997, acte publié au Mémorial C no 150 du 12 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIRSA

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007114992/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08280. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Three Arrows, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.248.

Constituée en date du 19 octobre 1990 par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette et maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 137 du 19 mars 1991, le capital social a été converti en Euro, par acte sous seing privé, en date du 28 novembre 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 480 du 26 juin 2001.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *THREE ARROWS*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114993/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08282. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Alba Master Holding Company SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

Constituée par-devant M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 138 de 1995, modification des statuts par acte sous seing privé, conversion du capital social en euros en date du 16 octobre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 663 du 29 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114994/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08285. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

WL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.467.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 629 du 10 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *WL INVESTMENTS S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007114995/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08289. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Le Conseil d'Administration de la Société:

- a pris note de la démission de M. Jan Stig Rasmussen, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 26 mai 2005;
- a nommé, en remplacement de M. Jan Stig Rasmussen, M. Bjorn Barbesgaard, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 26 mai 2005;
- a pris note de la démission de M. Bjorn Barbesgaard, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 13 septembre 2006;
- a nommé, en remplacement de M. Bjorn Barbesgaard, M. Christophe Girondel, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 septembre 2006.

Pour NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.
S. Bateman / A. Martin

Référence de publication: 2007115431/3922/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

WL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.467.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 629 du 10 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WL INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114996/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08288. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Investment Lux Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.363.

Constituée en date du 5 décembre 2003 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C no 197 du 17 février 2004. Les statuts ont été modifiés par acte devant le même notaire en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C n° 670 du 1^{er} avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENT LUX PARTNERS

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114997/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07887. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Banque Invik Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 106.131.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 29 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

4. De ré-élire Mess. Pierre Arens, Mikael Holmberg, Anders Fällman, Paul-Marie Majerus et Torben Madsen comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

5. De ré-élire comme réviseurs de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / D. Himpler / G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 29th 2007, it has been resolved the following:

5. To re-elect as Directors Messieurs Pierre Arens, Mikael Holmberg, Anders Fällman, Mikael Holmberg and Paul-Marie Majerus and Torben Madsen until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2008.

6. To re-elect PricewaterhouseCoopers Sàrl as external auditors until the next annual general meeting to be held in 2008.

M. Holmberg / D. Himpler / G. Wecker.

Référence de publication: 2007115456/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09062. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.710.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour EMF LUXEMBOURG S.A.

C. Speecke

Administrateur-Président

Référence de publication: 2007114998/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07886. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Archiduc Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.469.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

E. Magrini

Administrateur

Référence de publication: 2007114999/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08212. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Archiduc Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.469.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

E. Magrini

Administrateur

Référence de publication: 2007115001/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08209. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour LAVFIN S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007115003/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08230. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Jasper Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 94.619.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de JASPER INVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.619 et fut constituée suivant acte notarié, dressé en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 846 du 19 août 2003.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification jusqu'aujourd'hui.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Victoria Winand, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Constater qu'avec effet au 19 juin 2007, les neuf cent soixante-dix (970) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique;

2.- Constater que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué, soit les sociétés MAJENTEL S.A. et CLEVERDAN S.A., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Monsieur Gabriel Jean, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, sont tous venus à échéance et que décharge leur est octroyée.

3.- Constater que le mandat de Commissaire aux comptes attribué à la Sàrl MONTBRUN REVISION, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est venu à échéance et que décharge est octroyée.

4.- Constater qu'en fonction des points 1 et 2, que Monsieur Gabriel Jean, juriste demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, initialement nommé Administrateur et Administrateur-délégué et dont le mandat est venu à échéance et par lequel il reçoit décharge est désigné Administrateur unique de la Société.

5.- Constater qu'en fonction du point 3, que de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, est désignée en qualité de Commissaire aux Comptes.

6.- Décider de transférer le siège social du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg vers le 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décider de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts.

Compte tenu des points 1.- à 5.- qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter:

7.- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article six (6) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

8.- Modification de l'article sept (7) des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

9.- Décider de remplacer l'article dix (10) des statuts de la Société par le nouveau texte ci-après:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

10.- Décision de modifier l'article onze (11) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article onze (11) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Il) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte des constatations et résolutions suivantes:

Première constatation

L'Assemblée constate, sur preuve et présentation du Registre des Actionnaires de la Société et, qu'avec effet au 19 juin 2007, les neuf cent soixante-dix (970) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées, constituant l'entière du capital social souscrit de la Société sont désormais toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième constatation

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué, soit les sociétés MAJENTEL S.A. et CLEVERDAN S.A., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Monsieur Gabriel Jean, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, sont tous venus à échéance et que décharge leur est octroyée.

Troisième constatation

L'Assemblée constate de même que le mandat de Commissaire aux comptes attribué à la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est venu à échéance et que décharge est octroyée.

Ayant pris acte des constatations qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, l'Assemblée décide d'apporter les modifications ci-après aux statuts de la Société et décide de prendre à cet effet les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société en introduisant un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article six (6) aura donc la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article sept (7) des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société en remplaçant son contenu par le nouveau texte repris ci-après comme suit:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société quant à son engagement, au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article onze (11)) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, compte tenu de la première et deuxième constatations ci-avant, de nommer Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de seul et unique administrateur, son nouveau mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en mai 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

A cet effet il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, lequel premier alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Rossignol, N. Lazzari, V. Winand, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7982. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115322/239/206.

(070132042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.365.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour CELFIN S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007115004/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08270. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cicom SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115006/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07501. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cicom SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 15 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115007/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07499. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pan-European Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 33.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007115015/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08318. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

BROCADE Communications Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 273.760,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 77.974.

—
Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S. à r. l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007115009/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09088. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Auto-Ecole Dan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.

R.C.S. Luxembourg B 74.679.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115011/2741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pizzeria Peperoncino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 55, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 111.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115012/2741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Duckfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 99.674.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115135/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pizzeria Peperoncino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 55, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 111.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007115014/2741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 septembre 2007

1^{ère} résolution

Instauration d'un Comité de direction

Faisant usage du pouvoir qui lui est confié par l'article 13 des statuts coordonnés de la société, le Conseil d'administration décide d'instituer un Comité de direction auquel il délègue, avec effet au 1^{er} octobre 2007, la gestion journalière, y compris la représentation en relation avec cette gestion journalière, de la société. Le Conseil d'administration investit le Comité de direction, dans les limites de la loi et des statuts de la société, des pouvoirs de gestion journalière les plus larges dans le cadre de l'orientation définie par le Conseil d'administration et plus particulièrement conformément aux «Management Régulations» adoptées en date de ce jour et annexées au procès-verbal de ce Conseil d'administration.

Le Comité de direction est un organe collégial partageant des valeurs communes et ses membres se doivent de prêter assistance mutuelle pour la réalisation des objectifs de la société.

Il incombera au Comité de direction de rapporter à intervalles réguliers au Conseil d'administration de l'accomplissement de sa mission, notamment par la transmission des rapports de réunion relatifs aux réunions régulières du Comité de direction.

Sont nommés au Comité de direction de la société et, par conséquent, chargés de la gestion journalière de la société:

- M. Patrick Rassel, demeurant à L-5722 Aspelt, 7, Dankebour, président,
- M. Paul Neuberg, demeurant à L-4762 Pétange, 157, rue de Niederborn, membre,
- M. Christophe Jacob, demeurant à L-1858 Luxembourg, 182, rue de Luxembourg, membre,
- M. Robert Deltour, demeurant à L-3257 Bettembourg, 14, rue Marie-Thérèse, membre.

La révocation des membres du comité de direction peut se faire au gré du Conseil d'administration à tout moment.

2^{ème} résolution

Nominations/confirmations personnelles

M. Christophe Jacob, demeurant à L-1858 Luxembourg, 182, rue de Luxembourg, est nommé Chef de service de GLOBAL FACILITIES avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Les personnes suivantes sont confirmées en leurs fonctions actuelles au sein de GLOBAL FACILITIES:

- M. Patrick Rassel, demeurant à L-5722 Aspelt, 7, Dankebour, Directeur,
- M. Paul Neuberg, demeurant à L-4762 Pétange, 157, rue de Niederborn, Chef de service,
- M. Robert Deltour, demeurant à L-3257 Bettembourg, 14, rue Marie-Thérèse, Chargé d'affaires,
- M. Marc Feiereisen, demeurant à L-6890 Rameldange, 15, an der Retsch, Chargé d'affaires,
- M. Lucien Grober, demeurant à L-8480 Eischen, 27, Cité Aisdall, Chargé d'affaires.

3^{ème} résolution

Régime des signatures

La société sera valablement engagée de la manière suivante:

1) Opérations financières:

Opérations visées: paiements, quittances, traites, chèques, versements, virements, transferts en banque, instruction de garanties bancaires.

115344

Signature	Seuil
A. Signature conjointe de deux Administrateurs	Illimité
B. Signature conjointe du Directeur (ou en son absence d'un chef de service) et d'un Administrateur	- Opérations limitées à 1.500.000,- € - Illimité pour les virements entre comptes de la société
C. Signature conjointe du Directeur et d'un Chef de service- Signature conjointe de deux Chefs de service en l'absence du Directeur	- Opérations limitées à 125.000,- € - Illimité pour les virements entre comptes de la société

2) Contrats:

Opérations visées:

- soumissions et offres,
- contrats avec des clients, fournisseurs (contrats d'entretien, contrats de fourniture, ...), ou d'autres tiers
- placement de commandes pour des investissements ou l'exploitation courante.

Signature	Seuil
A. Signature conjointe de deux Administrateurs (étant précisé que les Administrateurs ne doivent pas avoir de conflit d'intérêt)	Actes engageant la société pour une durée égale ou supérieure à 10 ans et/ou atteignant voire dépassant la somme globale de 5.000.000,- €
B. Signature conjointe du Directeur et d'un Administrateur (étant précisé que l'Administrateur ne doit pas avoir de conflit d'intérêt)	Actes engageant la société pour une durée inférieure à 10 ans et/ou ne dépassant pas la somme globale de 5.000.000,- € et sous respect de la limitation prévue sous 1) B
C. Signature conjointe du Directeur et d'un Chef de service Signature conjointe de deux Chefs de service en l'absence du Directeur	Actes engageant la société pour une durée inférieure à 5 ans et/ou ne dépassant pas la somme globale de 1.000.000,- € et sous respect de la limitation prévue sous 1) C
D. Signature conjointe du Directeur ou d'un Chef de service et d'un Chargé d'affaires	Actes relatifs aux affaires suivies par le Chargé d'affaires, engageant la société pour une durée inférieure à 3 ans et/ou ne dépassant pas la somme globale de 250.000,- €, à l'exclusion de toutes opérations financières (telles que définies sous 1) même si elles devaient se rapporter à des affaires suivies par le Chargé d'affaires

3) Autres opérations:

Opérations visées: Toutes autres opérations ne tombant pas sous le champ d'application des points 1) ou 2) ci-dessus pour autant qu'elles relèvent de l'autorité du Comité de direction.

Signature conjointe du Directeur (ou en son absence d'un Chef de service) et d'un Chef de service.

Pour extrait conforme
M. P.E. Kieffer / M. Adler / M. Solvi
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115352/7216/87.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09456. - Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.